



Atelier régional sur l'harmonisation des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène en Afrique

Bamako (Mali), 18 – 19 mars 2006

A l'initiative de l'UA-IBAR/PACE et en collaboration avec l'OIE, la FAO et l'USDA-APHIS¹, un atelier régional sur l'harmonisation des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène a été organisé du 18 au 19 mars 2006 à Bamako (Mali) à l'attention des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre participant au programme PACE.

Les représentants de treize pays (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Tchad et Togo) et de différentes organisations ou institutions internationales ou régionales (OIE, FAO, OMS, OCHA², UA-IBAR, CEDEAO, WAHO/OOAS³, USDA-APHIS, EISMV⁴) ont participé à l'atelier. La rencontre a fait suite à la réunion du Groupe d'experts des Etats membres de la CEDEAO et de la République Islamique de Mauritanie sur le *Mécanisme sous régional de coordination de la prévention et de la riposte contre la grippe aviaire* tenue les 16 et 17 mars 2006. La cérémonie d'ouverture de cette réunion s'est tenue en présence de Monsieur Oumar Ibrahima TOURE, Ministre de l'Elevage et de la Pêche de la République du Mali.

Les travaux en plénière et en groupe ont permis aux participants de discuter les points suivants :

- la situation actuelle de la grippe aviaire dans le monde et en Afrique ;
- l'état d'exécution du TCP FAO régional sur la grippe aviaire et les expériences de vaccination contre la grippe aviaire au Vietnam ;
- les stratégies de prévention et de contrôle de la grippe aviaire préconisées au plan régional ;
- l'analyse des points forts et des faiblesses des plans nationaux de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène ;
- les éléments essentiels pour l'élaboration d'un plan de prévention et de lutte contre la grippe aviaire.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté quatre recommandations et lancé un appel aux Gouvernements et Partenaires au développement pour le financement des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire.

1. Recommandations relatives à l'harmonisation des plans nationaux de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène

CONSIDERANT QUE

L'harmonisation des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène élaborés par les différents pays est nécessaire pour mieux coordonner les stratégies, les méthodes

¹ USDA APHIS : United States Department of Agriculture's Animal and Plant Health Inspection Service

² OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies.

³ WAHO/OOAS : West African Health Organization / Organisation Ouest Africaine de la Santé

⁴ EISMV : Ecole Inter Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires de Dakar.

et les moyens prévus par les Etats en vue de lutter efficacement contre cette maladie et ses conséquences.

L'analyse des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire a révélé certaines insuffisances notamment :

- la construction des plans majoritairement comme des projets et non comme des plans d'action modulables en fonction de l'évolution de l'épidémie dans le pays et des différents scénarios possibles,
- un manque de cohérence d'ensemble entre les différentes rubriques du plan et les stratégies énoncées,
- l'absence récurrente de la description des moyens déjà engagés et des besoins complémentaires ainsi que de leurs sources de financements clairement identifiées (État, Partenaires au développement),
- l'absence de planification de la délocalisation nécessaire des moyens dans les régions et communes (stocks de matériels de protection, d'intervention, de médicaments,..),
- l'élaboration des budgets généralement sans lien direct avec des besoins régionalisés et priorisés et sans individualisation des actions de première urgence.

La mise en place récente d'une plateforme technique OIE/FAO/UA-IBAR/PACE à Bamako, laquelle constitue un cadre de concertation et d'harmonisation des stratégies de suivi et d'évaluation des interventions pour lutter contre la grippe aviaire en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette plateforme a comme vocation de devenir un Centre Régional pour la Santé Animale tel que défini par la Conférence de Beijing en janvier 2006.

L'ATELIER RECOMMANDE QUE :

- 1) Les plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire soient présentés de manière à rendre les documents pratiques et complets pour ses utilisateurs, lisibles et cohérents pour les Gouvernements et les Partenaires au développement. Cela suppose la prise en compte des points suivants :
 - Structuration des plans en grandes rubriques, individualisées et cohérentes entre elles (contexte national, dispositif de coordination, système de surveillance, système de réponse rapide,..),
 - Description lisible des moyens déjà mobilisés, des sources de financement identifiées incluant le budget de l'État,
 - Indication sur les capacités actuelles de réponse à une épidémie de GA (moyens immédiatement disponibles),
 - Identification des actions les plus prioritaires et leur planification sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle,
 - Développement d'un volet « suivi/évaluation » dans les plans et des modalités de sa mise à jour périodique au fur et à mesure de l'évolution de l'épidémie,
 - Mise en place d'un fonds de compensations et définition de modalités d'indemnisation des éleveurs.
- 2) Les plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire soient harmonisés notamment pour ce qui concerne les aspects suivants :
 - Stratégies de contrôle,
 - Passerelles à établir entre les services de santé publique, de santé animale et de l'environnement,
 - Elaboration et mise en œuvre d'actions communes sur le terrain (abattages sanitaires, vaccinations, informations et communication etc...) avec l'appui de la Plateforme technique OIE/FAO/UA-IBAR/PACE de Bamako.

2. Recommandations relatives à l'usage des vaccins et aux stratégies de vaccination

CONSIDERANT QUE

La vaccination constitue un des outils dans une stratégie à plusieurs volets de contrôle de la grippe aviaire qui inclut, notamment, l'abattage sanitaire, la bio-sécurité, le bio-confinement, l'information et la communication, la surveillance et le diagnostic de laboratoire en vue de réduire l'excrétion virale de la souche H5N1 et de rompre la propagation du virus.

La vaccination de masse des volailles contre le virus de la grippe aviaire hautement pathogène serait difficile à mettre en œuvre en Afrique, du fait de l'importance de l'élevage traditionnel mais aussi de son coût économique élevé et de la logistique que cela nécessite.

La décision de vacciner dépend de plusieurs facteurs, notamment d'ordre épidémiologiques, techniques et socio-économiques.

Les différents vaccins actuellement disponibles sur le marché sont administrés par voie injectable et que la plupart des protocoles de vaccination nécessitent une primo vaccination suivie de rappels.

L'ATELIER RECOMMANDE :

- 1) Le recours à une vaccination stratégique qui cible les volailles présentes dans la « zone tampon » délimitée aux alentours du foyer ainsi que dans les autres zones à risque.
- 2) La constitution d'un stock de vaccins d'urgence permettant de couvrir les besoins de vaccination d'au moins 20% de l'effectif de la volaille domestique du pays et l'acquisition des équipements nécessaires à la réalisation des opérations de vaccination.
- 3) La prise en compte de la nécessité de vacciner les personnes appelées à intervenir dans les foyers de grippe aviaire et dans le diagnostic.
- 4) L'élaboration, par la Plateforme technique OIE/FAO/UA-IBAR/PACE, d'un guide pratique sur la vaccination contre la grippe aviaire à mettre à la disposition des pays africains dans un délai de trois mois.

3. Recommandations relatives aux autres stratégies de prévention et de lutte contre la grippe aviaire

CONSIDERANT QUE

Les foyers de grippe aviaire apparus en Afrique de l'Ouest et du Centre et leur évolution risquent de générer dans la région une situation d'endémicité.

Des actions urgentes sont à entreprendre pour prévenir l'apparition de l'épizootie dans les zones encore indemnes, de circonscrire et de contrôler la maladie là où elle est apparue.

La menace de pandémie humaine et ses conséquences constituent une préoccupation majeure pour toutes les populations, les scientifiques et les gouvernants.

Tous les pays ont élaboré des stratégies de prévention et de lutte contre la grippe aviaire hautement pathogène et que celles-ci doivent être en cohérence avec les stratégies globales et régionales mais également être harmonisées entre les pays.

L'ATELIER RECOMMANDE QUE:

- 1) Les pays mènent une large campagne de sensibilisation et d'information du public sur la maladie, les mesures à prendre pour prévenir son introduction, sa propagation et les facteurs de risque de contamination humaine.
- 2) La lutte contre la maladie s'appuie sur les différents outils existants, qui incluent l'abattage sanitaire, la vaccination ciblée, le destockage préventif etc., et que l'utilisation de ces outils tient compte du contexte épidémiologique et économique.
- 3) La concertation multisectorielle soit renforcée à tous les niveaux afin que la préparation à la gestion du risque de pandémie humaine soit l'affaire de tous.
- 4) L'UA-IBAR/PACE fournisse aux pays une note explicative sur différentes mesures de prophylaxie sanitaire notamment le destockage préventif dans un délai de trois mois.

4. Recommandations relatives au suivi de l'avifaune

CONSIDERANT QUE

Le rôle des oiseaux migrateurs dans l'épidémiologie de la grippe aviaire est encore mal connu et que la FAO finance des TCPs sur l'assistance d'urgence pour la détection précoce et la prévention de la grippe aviaire en Afrique dont l'un des objectifs est d'aider à identifier le rôle possible de l'avifaune dans cette épidémie.

La gestion de l'avifaune dans les zones infectées n'a pas encore fait l'objet de recommandations précises.

L'ATELIER RECOMMANDE :

La poursuite de la recherche sur le rôle de l'avifaune dans la propagation de la grippe aviaire et l'élaboration, par les services et les institutions concernées, de recommandations précises sur la gestion de l'avifaune dans les zones infectées.

5. Appel au financement des plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire

CONSIDERANT QUE

Dans la majorité des pays africains, les autorités politiques, les administrations publiques, les professionnels de la filière avicole et tous les acteurs concernés sont mobilisés pour faire face à la crise de la grippe aviaire.

Les plans de prévention et de lutte contre la grippe aviaire, élaborés par les pays et harmonisés au niveau régional, permettent une évaluation des besoins en financement des opérations les plus urgentes à mettre en œuvre.

L'ATELIER LANCE UN APPEL :

1. Aux Gouvernements pour que des ressources internes soient mobilisées sans délai pour supporter les actions planifiées.
2. Aux Partenaires au Développement afin que les engagements financiers annoncés soient rapidement tenus, pour permettre aux pays africains de renforcer leurs moyens de lutte contre la grippe aviaire et d'agir le plus rapidement possible afin d'éviter que s'installe en Afrique une situation d'endémicité.

Fait à Bamako, le 19 mars 2006.